

Résolution de l'Assemblée générale du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE)

Bruxelles, le 1 mars 2022

Les présidents des 22 notariats européens se sont réunis lors d'une session extraordinaire le 1er mars 2022, avec la participation du président de la Chambre des notaires d'Ukraine. Au nom des 45 000 notaires européens qu'ils représentent, ils ont adopté la résolution suivante :

« Les Notaires d'Europe, garants de la paix sociale et fidèles au respect des droits humains, de la vie, de la liberté, de la démocratie et de la primauté du droit dans les rapports entre les individus et les peuples, condamnent avec la plus grande fermeté l'agression injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie, avec le soutien de la Biélorussie contre leur voisin, l'Ukraine, État indépendant et souverain reconnu par la communauté internationale. Les Notaires d'Europe condamnent toute violation du droit international et toute tentative de substituer la loi par la force.

Menée sous les yeux de toute l'Europe, cette agression entraîne de manière injustifiée et inadmissible la mort et la souffrance de civils innocents, ainsi que la destruction et l'appauvrissement de toute la société ukrainienne. Le fonctionnement des institutions étatiques et sociales ukrainiennes, dont la tâche est de servir leurs citoyens, est gravement menacé. Les notaires ukrainiens, comme tous les autres citoyens ukrainiens, sont les cibles innocentes de cette agression et se battent pour leur vie et celle de leurs enfants.

Les Notaires d'Europe expriment leur profonde solidarité dans ces moments dramatiques avec leurs confrères et consœurs ukrainiens et leurs proches et, face aux horreurs de la guerre, souffrent avec eux et le peuple ukrainien. Les Notaires d'Europe se sont déjà mobilisés au niveau national pour fournir du matériel, un soutien et une aide humanitaire aux Ukrainiens. Une structure de coordination est également mise en place au niveau du CNUE.

Les Notaires d'Europe soutiennent fermement la réponse européenne et internationale sans précédent, notamment par l'application dans leurs activités des sanctions décidées par l'Union Européenne qui feront en sorte que les responsables de ce conflit soient pénalisés pour leurs actes.

Les Notaires d'Europe s'inclinent devant l'attachement aux valeurs et aux idéaux européens du peuple d'Ukraine, prouvé par l'ultime sacrifice, celui de la vie. Quand des hommes et des femmes donnent leur vie pour l'Europe au même titre que pour leur Patrie, cela signifie que l'Europe a accompli sa mission fondatrice de manière irréversible : offrir aux citoyens un modèle de vie, de paix, de liberté, de dignité, d'unité et de prospérité. Nous sommes profondément impressionnés par la volonté et la force du peuple ukrainien de se battre pour ces idéaux.



Au vu de ce qui précède, à la demande des notaires ukrainiens exprimée à l'occasion de notre réunion du 1^{er} mars par le Président Volodymyr Marchenko, au péril de sa vie depuis sa ville de Kharkiv actuellement sous les bombardements, ainsi qu'à la demande officielle des notariats membres des pays baltes, soutenus unanimement par les participants, le Conseil des Notariats de l'Union Européenne décide de reconnaître le statut de membre observateur à la Chambre des notaires de l'Ukraine libre et lui souhaite la bienvenue dans la famille européenne du notariat.

Cette résolution est communiquée à la Chambre ukrainienne, aux institutions européennes et aux médias. »

Pour de plus amples renseignements:

Bureau du CNUE - Tél. : +32 2 513 95 29 - Email : g.casanova@cnue.be

Site web : www.notairesdeurope.eu

Twitter : @EUnotaries

Le CNUE en bref :

Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats des 22 États membres connaissant cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie et de Turquie sont membres observateurs. Le CNUE représente plus de 45 000 notaires et 200 000 collaborateurs.